

Linguistique appliquée et sociolinguistique

Andrée TABOURET-KELLER

Université de Strasbourg

Chercheur associé du Groupe d'Étude sur le plurilinguisme européen (GEPE)

Rue des arquebusiers n°8, 67000 Strasbourg, France

tabouretkeller@orange.fr

1. La Suisse: une situation linguistique complexe et hétérogène

La section intitulée "Débats sociolinguistiques" pose d'emblée plusieurs questions.

Comme tous les autres textes commentés dans ce numéro 100 de la revue, les trois textes choisis pour cette section, parus respectivement en 1999, 2000 et 2003, sont dits "représentatifs des grandes orientations de la revue *Bulletin Suisse de Linguistique Appliquée*" (*BSLA*) dont la parution s'étend de 1966 jusqu'à aujourd'hui et ils sont soumis à l'appréciation d'auteurs actuels, ici une auteure actuelle, moi-même, dont l'âge tient compagnie à l'histoire du *BSLA* et dont l'expérience professionnelle concerne tant la linguistique appliquée que la sociolinguistique. L'intitulé "Débats sociolinguistiques" place *BSLA* dans le cadre général de la sociolinguistique. Quelle est la place de la revue et partant de la linguistique appliquée dans ce cadre? Dans la mesure où le numéro 100 de la revue doit être à la fois rétrospectif et prospectif, les commentateurs sollicités doivent confronter les textes proposés au présent mais aussi discuter de leur pertinence à l'aune du futur.

Le commun dénominateur de ces trois textes est, me semble-t-il, la pluri-réalité linguistique et langagière de la confédération helvétique, une unité collective étatique. Les trois textes concernent cette pluri-réalité: le texte de Renate Coray par le biais du concept de minorité linguistique, le texte de Marinette Matthey par le cas particulier de la féminisation du lexique et du discours en Suisse romande, le texte de Dunya Acklin Muji par celui du débat qui concerne le choix de l'ordre dans lequel sont enseignées les langues étrangères. Je les présente dans cet ordre, l'importance du concept de minorité linguistique dépassant le cas suisse, celle de la féminisation du lexique et du discours également dans une certaine mesure, l'importance de l'ordre dans lequel sont enseignées les langues étrangères concernant plus spécifiquement la Suisse.

CORAY, R.: 'Sprachliche Minderheit', ein Grundbegriff der schweizerischen Sprachpolitik, BSLA, 69/1, 1999, 179-194

Le titre de l'article de Coray est à la fois une information, il sera traité du concept de minorité linguistique, et une prise de position selon laquelle il s'agit d'un concept fondamental de la politique linguistique suisse. Pour éclairer dans quelle mesure la catégorie de minorité contribue à la structuration de la réalité sociale, Coray pose la question de savoir qui emploie le concept de minorité, dans quels contextes et avec quel intérêt. Son exposé comprend deux grandes parties.

La notion de minorité linguistique est discutée d'abord par rapport à ses *définitions dans les sciences sociales*:

- selon des données quantitatives impliquant la taille de la minorité par rapport à celle de la majorité de référence et selon le point de vue adopté qui fait de la minorité une entité relative par rapport à l'unité dans laquelle elle s'inscrit,
- selon des facteurs langagiers et culturels, en particulier les critères culturels de la différenciation et de l'appartenance par rapport à un groupe,
- selon des facteurs de droit politique dont résultent des rapports de pouvoir et de prestige inégaux,
- selon des facteurs territoriaux nationaux qui associent la minorité à un territoire ou à un Etat.

Dans la seconde partie, la notion de minorité linguistique est présentée dans sa *conceptualisation discursive comme concept clé de politique linguistique* (le cas du rhétoromanche est tout particulièrement pris en considération):

- selon son positionnement en discours d'un point de vue quantitatif, celui du pouvoir politique, ethnique et/ou national,
- selon son positionnement en discours comme minorité aimée, dorlotée, brave ou utile,
- dans le cadre de l'opposition entre le concept de minorité inexistant du point de vue du droit d'Etat et le discours politique largement répandu d'une linguistique des minorités.

Dans son commentaire final, Coray rappelle que le concept de minorité linguistique jouit d'une grande popularité dans le discours politique bien qu'il n'ait aucune existence du point de vue du droit constitutionnel. Au sein du Parti socialiste, dans le canton du Tessin et dans certains cantons multilingues, l'usage du concept dépasse la moyenne générale de ses emplois en Suisse, par contre il n'en atteint que la moitié chez les parlementaires des cantons germanophones. Le discours sur les langues ne désigne pas des

partenaires de même valeur et de mêmes droits mais une Suisse composée de minorités et de majorités linguistiques de poids politique inégal.

MATTHEY, M.: Féminisation du lexique et du discours en Suisse romande: un état des lieux, BSLA, 72, 2000, 63-79.

Matthey rappelle l'article de 1981 de la Constitution fédérale garantissant l'égalité entre hommes et femmes et précise les données linguistiques et sociolinguistiques du problème en français: quelles sont les conditions auxquelles une "langue non-sexiste" devrait répondre? Matthey aborde la question sous trois grandes parties et une conclusion. La première traite des données linguistiques du problème en examinant le genre dans les désignateurs de la féminisation du discours. Le genre des désignateurs, c'est-à-dire des noms de titre, de fonction ou de métier qui désignent une personne, doit être congruent avec le sexe de cette personne. Il conduit aussi à distinguer les contraintes pragmatiques des contraintes lexicales, celles-ci permettant à leur tour de distinguer les désignateurs non spécifiés du point de vue du genre, les désignateurs arbitraires et les désignateurs à suffixe masculin ou féminin. La féminisation du discours correspond-elle à une nécessité sociolinguistique, le discours devant refléter, le cas échéant promouvoir, l'égalité entre hommes et femmes dans les affaires de la société? La deuxième grande partie aborde les initiatives pour la féminisation du discours en Suisse romande en les examinant dans le détail de la réglementation et dans une perspective chronologique: de 1968 à 1989, de 1991 à 2000. Contraintes énonciatives, finalité linguistique, finalité sociopolitique, loin de rester une mode à quoi elles n'échappent pas, aboutissent à une véritable féminisation du lexique et du discours comme l'illustre l'évolution des dictionnaires à laquelle est consacrée la troisième grande partie qui examine le traitement sous l'angle du féminin du mot *ministre* dans les dictionnaires le *Larousse*, le *Robert* et le *Dictionnaire suisse romand* entre 1979 et 2000 (avec pour le *Larousse* des rappels de 1901, de 1957 et de 1996, pour le *Dictionnaire suisse romand* une seule entrée de 1997).

ACKLIN MUJI, D.: Le débat suisse sur l'enseignement des langues étrangères. Vers une réflexion sur l'autoconstitution du collectif helvétique, BSLA, 77, 2003, 67-81.

L'auteure considère le discours public comme une pratique sociale: il révèle l'ordre social mais de par sa performativité, il le constitue aussi. Le débat en question en est un cas exemplaire: il a occupé la scène politique et médiatique suisse, particulièrement entre 1997 et 2001. Débat public, il concernait la question de l'enseignement de l'anglais avant l'une des langues nationales de

la Suisse: à Zurich en particulier, au sein d'une région à large majorité germanophone, l'anglais est privilégié par rapport au français. D'abord une affaire locale, ce débat devient dans les médias et sur l'arène publique une affaire nationale. Il donne lieu à une floraison de jugements partisans tels que "guerre entre les langues", expression qui signe l'ouverture des hostilités contre "la cohésion nationale". Le choix entre langues nationales ou anglais apparaît comme un problème politique par la "nationalisation" de la question de l'enseignement des langues étrangères et par le danger posé à la cohésion sociale". L'article illustre dans le détail, voire au jour le jour, par les articles de presse, le compte-rendu des débats parlementaires et les communiqués de presse de la Conférence Intercantonale des Directeurs de l'Instruction publique (CDIP) comment ce conflit national et émotionnel s'étend et quelles formes de régulation sociale peuvent être adoptées dans un cadre qui vise le renforcement de la communauté suisse dans et par le discours public. Dans l'ensemble, la question linguistique demeure au centre de l'affaire avec une certaine polarisation entre Suisse romande et alémanique. Les résultats de plusieurs sondages – amplement repris par la presse nationale – indiquent cependant que la majorité des Suisses sont favorables à l'enseignement de l'anglais comme première langue étrangère. Selon un rapport d'experts dirigé par G. Lüdi, connu dès 1998, il est incorrect de poser la question en termes "anglais *ou* français"; il faudrait plutôt insister sur la durée de l'apprentissage et les méthodes. Un certain nombre de réunions de la CDIP permettent enfin en juin 2001 de dépasser les conflits en valorisant les points d'accord, et de préciser le terrain sur lequel on peut trouver une approche commune (p. 78), la défense du principe d'une langue nationale comme première langue commune, la régionalisation du débat, ce qui permet en octobre 2002 aux CDIP de Suisse centrale et de Suisse orientale d'introduire l'anglais comme première langue étrangère. Bien que les arguments avancés soient susceptibles d'élargir le débat au rôle de l'école, aux besoins auxquels elle doit répondre et à la manière dont est déterminée l'offre scolaire, celui-ci continue d'être articulé autour du conflit entre langues et régions linguistiques. L'analyse conclut par une réflexion sur les différentes conceptions de l'école et ses rapports avec l'Etat et le secteur privé.

Il serait vain de poser la question de savoir si ces textes, publiés dans une revue de linguistique appliquée, doivent être rangés dans la catégorie "sociolinguistique" car la réponse dépend à la fois de la définition de la linguistique appliquée et de celle de la sociolinguistique. Du point de vue le plus général, tout fait de langage est aussi un fait social.

La présentation des trois textes que l'on vient de lire tient compte de la particularité de chacun et des informations qu'il apporte. Dans ce deuxième temps, nous essayons de dégager leurs convergences qui peuvent justifier

qu'ils apparaissent dans cette même section intitulée "Débats sociolinguistiques". Les trois textes ont en commun le type de données, l'importance des références institutionnelles, la pluridisciplinarité.

Le type de données. Face aux données de terrain auxquelles la plus grande partie de la sociolinguistique a fait appel et fait encore appel, c'est-à-dire à des textes caractérisés au départ par l'oralité, nos trois textes ont en commun de tabler sur un type différent de données, soit des données qui globalement peuvent être qualifiées de discursives: leur point de départ de même que la source de leurs développements est de faire appel à des textes dont la première caractéristique est d'être écrits. Ce dont il s'agit ainsi, c'est des débats parfois vifs que ces textes ont engendrés.

Les références institutionnelles. Directement liée à cette première remarque, il convient de souligner l'importance quantitative des références institutionnelles et législatives qui sont citées tant dans les discours officiels, les directives administratives cantonales ou fédérales, et qui trouvent également leur place dans les bibliographies, en particulier dans celle du texte de Matthey.

La pluridisciplinarité. Les trois textes se réclament non pas d'une discipline ou d'un champ – que ce soit la linguistique appliquée ou la sociolinguistique – mais explicitent et justifient la nécessité d'un appel à différentes disciplines et à différents domaines. C'est le cas de Coray qui fait appel à la sociologie, à la démographie, à la géographie, aux appartenances identitaires, aux contraintes juridiques et institutionnelles, à la psychologie, aux politiques de gouvernement à différents niveaux, à l'analyse discursive. C'est le cas de Matthey dont l'étude des désignateurs concerne la lexicographie, la syntaxe, la sociolinguistique (ici identifiée en tant que telle), la psychologie de l'éducation, l'analyse discursive, les contraintes juridiques et institutionnelles touchant à la différenciation des sexes et des genres. C'est le cas encore de Acklin Muji qui fait appel à la sociologie, à la pédagogie concernant les conceptions de l'école et leur mise en œuvre, à la politique avec l'étude des facteurs qui, en particulier par l'école, mettent en œuvre la cohésion nationale et la cohésion sociale. L'évolution de l'importance du juridique dans les trois textes qui me sont soumis rejoint celle d'un souci relativement nouveau pour l'étude des liaisons entre droit et communication¹.

2. Arguments pour des choix possibles pour l'orientation du BSLA

Depuis sa mise sur orbite, disons dans les années 50 à 60, la linguistique appliquée s'est largement diversifiée, son ancrage dans la linguistique à prédominance structurale de ses débuts a évolué vers une diversification des disciplines concernées par les multiples réalités langagières². Contrairement à

¹ Voir l'ouvrage récent de Guillaume Provencher (2013).

² On lira à ce propos l'article éclairant de Daniel Coste (1989).

la linguistique appliquée qui dans ses débuts a constitué une discipline relativement bien cernée, la sociolinguistique occupe dans la période qui nous concerne (fin du 20^e et début du 21^e siècle) une place particulière car elle n'apparaît pas tant comme une nouvelle discipline que comme le point d'aboutissement d'une réflexion critique toujours en mouvement; c'est une position de principe que d'associer langage et société. C'est ainsi que dans une étude comparative des références – revues, textes publiés, colloques, séminaires, publications de poste, entre autres – portant sur les informations diffusées par le Réseau Francophone de Sociolinguistique dans les trois premiers mois de 2012 avec celles des trois premiers mois de 2014, on observe que le nombre de termes proposés dans les intitulés augmentent, d'une soixantaine à près du triple³. De plus en plus d'informations relèveraient de la sociolinguistique, de plus en plus d'auteurs souhaitent profiter de ce moyen extraordinaire de diffusion de l'information qu'est le RFS. On peut regretter que le *BSLA* n'ait pas systématiquement fait paraître dans RFS les références des textes publiés dans le *Bulletin*.

Aujourd'hui, à une première convergence sous l'étiquette du réseau RFS, succède une certaine divergence par deux courants d'évolution contraire: une certaine absence de développement de sous-secteurs de la sociolinguistique comme la sociolinguistique historique ou la sociolinguistique urbaine en même temps qu'une grande extension des domaines abordés. En 2012, les termes ou thèmes attracteurs sont toujours, d'après les titres des informations des références transmises au RFS, en nombre relativement restreint⁴ et restent classiques et productifs par les dérivations de leurs applications. Par exemple en se cristallisant sur le mot *langue* avec *langage*, *langue maternelle*, *langues naturelles*, *langues en danger*, *interactions langagières*, *langues créoles*, *parlers jeunes*, sur le mot *linguistique* avec *certification linguistique*, *droit linguistique*, *terrain sociolinguistique*. En 2014, ce type de cristallisation tend à disparaître, la quantité de termes qui apparaissent dans les titres des informations éclate et il n'est plus possible de regrouper de la même façon les informations relevées dans les titres annoncés pour être publiés dans RFS. Par exemple, les termes *sémiotisation*, *genre*, *sexualité*, *gestes*, *voix*, *rêve* figurant dans des titres d'articles peuvent difficilement être regroupés. Multiplication et diversification, nouveauté des secteurs, ce n'est pas seulement un développement quantitatif mais qualitatif, de nouveaux secteurs de recherche et de réflexion apparaissent comme les relations d'autorité, de soin, de travail, les médias, les réseaux, entre autres.

Dans une certaine mesure, le *BSLA* a devancé les développements que je viens d'indiquer et qui dépassent la linguistique appliquée proprement dite.

³ Tabouret-Keller (à paraître).

⁴ En tenant compte des intitulés des rencontres, séminaires, écoles d'été, groupes de travail, j'avais pu isoler quatre termes ou thèmes attracteurs, *linguistique*, *langue*, *migration*, *méthodologie*.

Faut-il recentrer le *Bulletin suisse de linguistique appliquée* en tenant compte et des changements de la linguistique elle-même et, partant, de ses applications? Ce n'est pas à moi d'en décider. Il me semble que compte tenu des analyses que je viens de proposer, les textes publiés dans le *Bulletin* relèvent plus largement d'une pluridisciplinarité concernant le langage et les langues, pluridisciplinarité qui correspond aux développements actuels de la recherche dans les sciences humaines. *Bulletin suisse pluridisciplinaire d'étude des langues et du langage*? Cela pourrait être une amorce d'une évolution possible.

RÉFÉRENCES

- Coste, D. (1989). Elans et aléas de la linguistique appliquée. *Bulletin CILA* 50, 116-128.
- Provencher, G. (2013). *Droit et communication: Liaisons constatées. Réflexions sur la relation entre la communication et le droit*. Bruxelles: E.M.E.
- Tabouret-Keller (à paraître). Etude comparative des informations parues sur le Réseau Francophone de Sociolinguistique au cours du premier trimestre 2012 et au cours du premier trimestre 2014, *Langage et société*.